



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20170330-2017-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2017

Publication : 29/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Assemblée ordinaire des propriétaires de l'association syndicale du Cabedan Neuf
Communes de Cavaillon - Robion - les Taillades - Cheval blanc

Le 30 Mars 2017

Compte rendu

L'assemblée des propriétaires de l'Association syndicale du Cabedan Neuf s'est réunie en session ordinaire le 30 Mars 2017, conformément à la convocation ci-jointe.

Le président, Monsieur DOMINIQUE Pierre, a ouvert la séance à 14h00 ; il a demandé la liste d'émargements et des pouvoirs en vue de vérifier le quorum. Il constate que seules 139 voix sont représentées, le quorum à 999 voix n'est pas atteint.

Le président décide d'attendre la deuxième réunion convoquée le 30 Mars 2017 à 14h30 pour débiter l'ordre du jour. L'assemblée des propriétaires totalise 290 voix, elle peut délibérer sans condition de quorum.

Monsieur Dominique remercie chaleureusement les propriétaires venus nombreux .

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée réunie en session ordinaire :

- Renouvellement de 1 syndic suppléant du collège de Cavaillon - Robion
- Renouvellement de 3 syndics du collège de Taillades
- Bilan des travaux réalisés entre 2011-2016
- Présentation des rapports d'activité 2015
- Présentation des rapports d'activité 2016
- Indemnité du président
- Demande de distraction du périmètre syndical de la parcelle AS 149 sur Cavaillon
- Demande l'autorisation au comité syndical de délibérer sur la distraction des parcelles < 7% de la surface total du périmètre.

ASSOCIATION SYNDICALE CONSTITUÉE D'OFFICE DU CANAL DU CABEDAN-NEUF
Établissement public à caractère administratif

Siège administratif : 425 chemin du Pérusier • 84300 LES TAILLADES • Tél. : 09 61 32 25 03 • Fax : 04 90 71 11 71
E-mail : contact@canal-cabedan-neuf.fr

www.canal-cabedan-neuf.fr



Lors de l'appel à candidature pour le renouvellement de 3 syndics pour le collège de Taillades

l'association syndicale a reçu six candidatures :

Mr DOMINIQUE - Mme PELISSIER - Mr OLIVIER - Mr BORRINI - Mr IELLI - Mme ROMAGNOLI

Le président demande aux candidats de se présenter auprès des propriétaires :

Les propriétaires sur la commune de Taillades ont procédé aux votes

Après décompte les résultats sont les suivants :

Mr DOMINIQUE	99 voix
Mme PELISSIER	72 voix
Mr OLIVIER	68 voix
Mr IELLI Denis	34 voix
Mmr BORRINI Jean	30 voix

Lors de l'assemblée générale du 31 mars 2015 Mme REVOL ayant retiré sa candidature de syndic, le poste de syndic suppléant n'a pas été pourvu

Lors de l'appel à candidature pour le renouvellement de 1 syndic pour le collège de Cavailon-Robion

L'association syndicale a reçu quatre candidatures

Mme NOUGUIER - MR BOURNE - MR CLAVEL - MR JUSTINESY

La commune de Cavailon n'ayant pas présenté de délibération du Conseil municipal, la candidature de MR JUSTINESY n'est pas recevable et les voix de sa candidature ne sont pas comptabilisées.

Après décompte les résultats sont les suivants :

Mme NOUGUIER Marie-claude	37 voix
Mr BOURNE Véran	27 voix
Mr CLAVEL Alain	6 voix

Le président fait un bilan détaillé des travaux réalisés entre 2011 et 2016 avec une projection illustrée

- Sécurisation de la ceinture par 321 ml de cuvelage croix banquets et croix rouges
- Pose de débitmètre et étude de flux
- Sécurisation de la ceinture par 111 ml de cuvelage croix des ranquets
- Sécurisation de la ceinture par 180 ml de cuvelage quartier haute voute

ASSOCIATION SYNDICALE CONSTITUÉE D'OFFICE DU CANAL DU CABEDAN-NEUF
Établissement public à caractère administratif

Siège administratif : 425 chemin du Perusier • 84300 LES TAILLDES • Tél. : 09 61 32 25 03 • Fax : 04 90 71 11 71
E-mail : contact@canal-cabedan-neuf.fr



- Modernisation des irrigations chemin fond
- Etude de faisabilité
- SIG avec la numérisation des réseaux
- Site internet, Schéma directeur
- Modernisation des irrigations tranche 1 commune des Taillades
- Modernisation des irrigations tranche 2 commune des Taillades

Le président présente le rapport d'activité 2015 de façon détaillée

Le président demande à l'assemblée de se prononcer sur le rapport d'activité 2015

Délibération sur le rapport d'activité 2015 :

Pour : 264 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 26 voix

Le rapport d'activité 2015 est adopté à la majorité.

Le président présente le rapport d'activité 2016 de façon détaillée

Le président demande à l'assemblée de se prononcer sur le rapport d'activité 2016

Délibération sur le rapport d'activité 2016 :

Pour : 266 voix

Abstention : 24 voix

Contre : 0 voix

Le rapport d'activité 2016 est adopté à la majorité.

A la demande des membres de l'assemblée, les rapports activités seront aussi au préalable disponible sur le site internet afin que chacun puisse en prendre connaissance avant le vote. La date de mise à disposition sur le site sera notée sur les convocations à l'assemblée.

Le président sollicite auprès de l'assemblée de propriétaire le renouvellement d'une indemnité mensuelle pour la rétribution du travail effectué pour l'association syndicale.

Le calcul de l'indemnité : fonction du temps passé au canal

ASSOCIATION SYNDICALE CONSTITUÉE D'OFFICE DU CANAL DU CABEDAN-NEUF
Établissement public à caractère administratif

Siège administratif : 425 chemin du Pérusier • 84300 LES TAILLDES • Tél. : 09 61 32 25 03 • Fax : 04 90 71 11 71
E-mail : contact@canal-cabedan-neuf.fr



Base : indice 1015 soit 3847.22 € pour commune de moins de 500 habitants

Calcul : 5% de l'indice soit $3847.22 \times 5/100 = 192.36$ € brut

Le président demande à l'assemblée d'en approuver le principe et le montant pour la durée de son mandat.

Délibération sur l'indemnité du président :

Pour : 287 voix

Abstention : 3 voix

Contre : 0 voix

L'indemnité du président est adoptée à la majorité.

Enfin il appartient à l'assemblée des propriétaires de se prononcer sur la demande de distraction du périmètre de la parcelle AS 149 sur la commune de Cavillon, formulée par Mme FAURE actuel propriétaire. La parcelle se trouve au-dessus d'un secteur gravitaire sans accès à l'eau, mais entourée de parcelles arrosées gravitairement par l'eau du canal.

Le président demande à l'ensemble des propriétaires de délibérer sur ce point

Délibération sur la distraction de la parcelle AS 149 commune de Cavillon.

Pour : 0 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 290 voix représentant la surface de 1 575 543 m²

Le président demande à l'assemblée d'autoriser le comité syndical à délibérer sur les demandes de distraction des parcelles dont la surface est inférieure à 7% du périmètre syndical.

Le président demande à l'ensemble des propriétaires de délibérer sur ce point

Pour : 0 voix

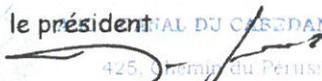
Abstention : 0 voix

Contre : 290 voix

L'assemblée se prononce défavorablement pour autoriser le comité syndical à délibérer sur les demandes de distraction < 7% du périmètre syndical.

L'ordre du jour est ainsi terminé, le président remercie vivement la participation de chacun et clôture la séance à 16h30.

le président


CANAL DU CABEDAN NEUF
425, chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES

Monsieur DOMINIQUE Pierre

ASSOCIATION SYNDICALE CONSTITUÉE D'OFFICE DU CANAL DU CABEDAN NEUF
Établissement public à caractère administratif

Siege administratif : 425 chemin du Pérusier • 84300 LES TAILLADES • Tél. : 09 61 32 25 03 • Fax : 04 90 71 11 71
E-mail : contact@canal-cabedan-neuf.fr